PDF-XChange Co Ltd. Click to buy NOW! www.pdf-xchange.com

Règlement Marathon du Donon

SAINT-QUIRIN

Article 1 : Organisateur

Le Marathon du Donon est une manifestation sportive organisée par l'Union Musique de Saint-Quirin.

Article 2 : Date, horaire, circuit et **fl**échage

Le Marathon du Donon aura lieu le dimanche 21 mars 2027 dans les forêts domaniales de Saint-Quirin, Abreschviller, Grandfontaine et Wisches. Il est composé d'une course à pied chronométrée empruntant un parcours balisé et vallonné de 42.2 km, D+ de 1250 m. Il sera possible de faire la course en solitaire (1 X 42,2 km) en duo (2 x 21.1 km) et en trio (3 x 14 km)

Départ 8h30 depuis la haute Chapelle de Saint-Quirin

Arrivée au niveau du terrain de foot de Saint-Quirin

Le kilométrage et le dénivelé sont donnés à titre d'information et peuvent varier en fonction des différents moyens de mesure. En outre selon les conditions climatiques, des modifications sont susceptibles d'être opérées afin de préserver, le cas échéant, la sécurité des participants-tes.

Le parcours est fléché selon les modalités données au départ.

La course propose également deux parcours pour les plus jeunes : 600m et 1200m aux abords de la zone d'arrivée.

Départ 10h45 depuis le terrain de foot

Article 3 : Ravitaillements et équipements.

Les coureurs sont en semi-autosuffisance. Vous ne devez pas compter uniquement sur les ravitaillements. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire qu'il transporte dans un sac non-échangeable sur le parcours.

5 ravitaillements sont répartis sur le parcours aux : km 7.5, km 14, km 22, km 28 et km 35.5 suivi d'un ravitaillement à l'arrivée.

Matériel obligatoire : Téléphone mobile, gobelet personnel, couverture de survie, boissons (contenance 1l), réserves alimentaires et un sifflet.

PDF-XChange Co Ltd. Click to buy NOW! www.pdf-xchange.com

Article 4 : Conditions d'inscription.

4.1 Catégories d'âge.

Le Marathon de Donon est ouvert à partir de la catégorie Espoir (2005 à 2007).

4.2 Pour les personnes majeures

La participation au marathon est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' j'aime courir »
- D'une attestation (papier électronique ou type QR Code) indiquant que le coureur a réalisé le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dans les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de notre manifestation.

Le 1200 m est ouvert aux catégories Benjamins U14 + minimes U16 + Poussins U12

Cette course sera chronométrée uniquement pour les catégories U14 et U16

Le 600 m est ouvert à la catégorie Ecole d'Athlétisme U10 + baby Athlétisme U7

Cette course ne sera pas chronométrée.

Pour les mineurs, il sera nécessaire au moment de l'inscription :

- De remplir le formulaire d'informations du mineur
- De communiquer les coordonnées du responsable légal
- De répondre au questionnaire de santé

PDF-XChange Co Ltd. Click to buy NOW! www.pdf-xchange.com

Article 5 : Inscriptions.

Les inscriptions se font en ligne via le site internet : LastLap

5.1 Prix

44€ pour les individuels par internet jusqu'au 28 février 2027.

25€ par coureur pour les duos par internet jusqu'au 28 février 2027

20€ par coureur pour les trios par internet jusqu'au 28 février 2027

3€ par coureur pour les courses jeunes jusqu'au 28 février 2027

Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, PPS du remplaçant.

Article 6 : Retrait des dossards.

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité sur place jusqu'à 30 min avant le départ de la course sur le site du terrain de foot de Saint-Quirin à l'endroit indiqué et prévu à cet effet. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 7 : Assurances.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

L'organisation ne peut en aucun être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants. La participation se fait sous l'entière

PDF-XChange Co Ltd. Click to buy NOW! www.pdf-xchange.com
PDF-XChange Co Ltd. Click to buy NOW! www.pdf-xchange.com

responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieurs à la course.

Article 8 : Sécurité.

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un dispositif de secours.

Chaque coureur devra être équipé d'une couverture de survie, d'un sifflet et de quoi se ravitailler.

Article 9 : Chronométrage.

Le chronométrage est assuré par les organisateurs.

Il s'agit d'un chronométrage manuel via des codes-barres

Barrière horaire : passage au temple du Donon avant 12h30

Article 10 : Classements et récompenses.

Les récompenses seront remises à partir de 14h00 aux 3 premier scratchs féminin et masculin du trail mais aussi aux premiers de chaque catégorie de la distance marathon y compris pour les catégories jeunes.

Chaque participant recevra un cadeau de bienvenue lors du retrait du dossard.

PDF-XChange Co Ltd. Click to buy NOW! www.pdf-xchange.com

Article 11 : Charte du traileur.

11.1 Tout concurrent doit assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours) Alerter l'organisation (signaleurs ou contrôleurs).

11.2 Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent.

11.3 Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de prendre connaissance de la météo pour adapter votre tenue et équipements.

11.4 En cas d'abandon d'un coureur (hors blessure), l'organisation s'engage à le rapatrier jusqu'à l'arrivée à partir d'un point de ravitaillement ou passage de route. L'organisation n'est pas tenue de récupérer les coureurs qui abandonnent en pleine nature, en tout point du parcours, pour les véhiculer jusqu'au ravitaillement le plus proche. Vous devez rejoindre par vos propres moyens le point de ravitaillement ou le passage de route le plus proche. En cas d'abandon, tout coureur doit obligatoirement se signaler auprès d'un bénévole de l'organisation et rendre son dossard à celui-ci. Il peut également prévenir le responsable de la course par téléphone au 06 60 36 90 58.

Article 12 : Droit à l'image.

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 13 : Annulation, intempérie.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En cas de force majeure (intempéries…) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report de l'épreuve à une date ultérieure.

PDF-XChange Co Ltd. Click to buy NOW! www.pdf-xchange.com
PDF-XChange Co Ltd. Click to buy NOW! www.pdf-xchange.com

Article 14 : Divers.

Des douches sont mises à disposition au terrain de foot.

Possibilités de restauration, buvettes sur place pour les coureurs, accompagnants et visiteurs.

Article 15 : Engagement contractuel.

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

L'équipe d'organisation.